

COMMUNE DE CRESUZ



ASSEMBLEE COMMUNALE DU 13 DECEMBRE 2023, A 19H.30 A LA SALLE COMMUNALE (ABRI PC), A CRESUZ

Procès-verbal

Date et heure : Mercredi 13 décembre 2023, à 19h30

Lieu : Salle communale (abri PC), à Crésuz

Présidence : M. Philippe Baeriswyl, Syndic

Présents : 30 personnes (sans compter les personnes qui n'ont pas le droit de vote, dont Mmes Jacqueline Schorderet, collaboratrice communale, Sabrina Negrini, secrétaire communale et M. Daniel Gremaud, administrateur des finances).

M. le Syndic souhaite à toutes et à tous la plus cordiale des bienvenues et les remercie pour leur participation à cette assemblée communale des budgets 2024.

Comme chacun a pu le constater, la population de notre commune est en constante évolution. Ceci s'accompagne de charges administratives plus conséquentes. Afin de soulager notre secrétaire communale, nous avons procédé à l'engagement d'une collaboratrice administrative à 50%, qu'il présente ce soir.

Mme Jacqueline Schorderet, habitante de Zénauva, est mariée et maman de trois enfants. Au bénéfice d'un certificat d'employée de commerce, elle a travaillé notamment à la résidence des Chênes à Fribourg, ainsi que pour les communes de Zénauva et Essert. Il se joint à l'Assemblée afin de souhaiter à Mme Schorderet plein succès dans son activité au sein de notre commune.

Avant l'ouverture de l'Assemblée, il tient à remercier les personnes qui ont œuvré à l'installation de la crèche dans notre village sous la houlette de notre employé communal Jean-Paul qui est excusé pour l'assemblée de ce soir. C'est toujours avec grand plaisir que l'on peut admirer ces décorations annonciatrices de la période des fêtes et de Noël.

Afin de faciliter la rédaction du procès-verbal par notre secrétaire, il informe que l'assemblée de ce soir sera enregistrée. Il demande également à chaque intervenant de bien vouloir se lever, s'annoncer et s'exprimer d'une manière claire et compréhensible.

Il prie les personnes présentes qui n'ont pas le droit de vote de bien vouloir se positionner sur les chaises en bordure de la salle, ceci afin d'éviter toute confusion lors des votes.

Nous n'avons reçu aucune demande spécifique avant l'assemblée communale concernant l'ordre du jour, chacun en a pris connaissance dans le livret de convocation reçu.

Comme il n'y a pas de remarque ou de commentaire, M. le Syndic invite les citoyens qui approuvent l'ordre du jour de lever la main.

Les citoyens acceptent à l'unanimité (main levée) ce tractanda avec les remerciements de M. le Syndic.

Résultat détaillé du vote :	OUI : 29	NON : 0	Abstention : 0
------------------------------------	-----------------	----------------	-----------------------

Nous pouvons donc considérer l'Assemblée de ce soir comme valablement ouverte.

Tractanda

1. Procès-verbal de l'assemblée communale du 24 mai 2023
(ne sera pas lu étant joint à la convocation et publié sur le site internet de la commune)
2. Présentation de la planification financière 2024-2028
3. **Budgets 2024**
Déroulement de chaque demande : Présentation – Discussion – Rapport de la commission financière – Approbation
 - 3.1. Budget des investissements
 - 3.1.1. Demande d'un crédit d'ouvrage pour le changement de la conduite d'eau à la Route du Fossard
 - 3.1.2. Demande d'un crédit d'ouvrage pour la mise en système séparatif du quartier de la Savignière
 - 3.2. Budget du compte de résultats (fonctionnement)
 - 3.3. Vote final du budget du compte de résultats
4. Décomptes d'investissements – information
5. Commission financière – élection d'un nouveau membre
6. Statuts de la nouvelle Association du Bassin Versant Haute-Gruyère (ABVH) à créer – approbation
7. Divers

Il demande à M. Vincent Grivel (1) pour les rangées 1-2-3 ainsi que la table du Conseil communal et M. Irénée-Noël Jeckelmann (2) pour les rangées 4 et suivantes, de fonctionner comme scrutateurs. Chacun compte le nombre de personnes.

Scrutateur groupe (1) : 11 personnes

Scrutateur groupe (2) : 19 personnes (*une personne est arrivée durant la présentation de la planification financière*)

Total : 30 personnes ayant le droit de vote

Majorité lors des votes : 16 citoyens

M. le Syndic excuse neuf personnes à cette assemblée.

La présente a été convoquée conformément à l'article 12 de la Loi sur les communes, soit par publication dans la Feuille officielle no 47 du 24 novembre 2023, par affichage au pilier public et par convocation individuelle aux citoyens. Elle a également été publiée sur le site Internet de la commune.

Les documents relatifs à cette assemblée étaient disponibles à l'Administration communale, 10 jours avant l'assemblée.

1. Procès-verbal de l'assemblée communale du 24 mai 2023

Comme mentionné dans la convocation, le procès-verbal de l'assemblée communale du 24 mai 2023 ne sera pas lu, étant publié dans le livret de convocation et sur le site internet de la commune. En outre, il a été tenu à disposition au secrétariat communal, 10 jours avant l'assemblée.

Son contenu ne faisant pas l'objet de remarque, il est soumis au vote de l'Assemblée qui **l'approuve à l'unanimité des citoyens (main levée)** avec les remerciements de M. le Syndic. Des remerciements vont à son auteur, pour sa rédaction.

Résultat détaillé du vote :	OUI : 29	NON : 0	Abstention : 0
------------------------------------	-----------------	----------------	-----------------------

M. le Syndic passe la parole à M. Jean-François Suys, Vice-Syndic pour le prochain point.

2. Présentation de la planification financière 2024-2028

Les exigences de présentation et les compétences des différents organes communaux en matière de planification financière sont désormais précisées dans la Loi sur les finances communales et son ordonnance, qui mettent en œuvre la réforme du modèle comptable harmonisé, appelé communément MCH2.

Le Conseil communal a, sur cette base, élaboré un programme des investissements et procédé à une analyse de l'évolution probable du compte de résultats pour les cinq prochaines années.

Il convient ici de rappeler que la planification financière est un outil de gestion. Elle a pour but de donner l'orientation générale sur le développement prévisible des charges et des revenus du compte de résultats ainsi que de l'impact des investissements planifiés.

Comme toute prévision, le plan financier est soumis à de nombreux aléas, tels que l'évolution démographique, la situation économique générale, l'évolution des intérêts, les modifications légales aux différents niveaux de l'Etat.

Le plan financier est transmis à la Commission financière et à l'Assemblée communale. Il ne doit pas être approuvé par le Législatif.

Nous allons désormais entrer dans les détails et il présente le plan des investissements pour les cinq prochaines années.

Les années 2025 à 2028 sont basées sur le budget 2024. La méthode de calcul ne se fait plus sur une projection globale de 2%. Les montants ci-dessus sont calculés par rapport aux nombres d'habitants projetés, multipliés par le taux IPF selon les projections du canton. Cela nous donne un coefficient de base recalculé par rapport au budget 2024.

Ce programme est un inventaire des investissements que notre Exécutif souhaite réaliser durant les prochaines années. Quelques objets ont déjà été votés et sont reportés, certains sont planifiés à court terme et d'autres ont été décalés dans le temps ou supprimés.

Cette planification sera affinée d'année en année par le Conseil communal en fonction des investissements projetés et prioritaires, qui devront être soumis à votation lors des prochaines assemblées communales.

Il convient toutefois de rester prudent, car comme déjà dit, la planification financière dépend de nombreux facteurs et notamment des investissements planifiés qui peuvent encore évoluer.

A noter que la planification financière sera mise à jour et vous sera présentée dans le cadre des budgets et des comptes à venir, soit une mise à jour de celle-ci tous les 6 mois contrairement à 1 année auparavant.

M. Walter Quakernack : Pourquoi y a-t-il une dépense d'investissement en moins de CHF 200'000.- ?

M. Jean-François Suys : Dans les CHF 300'600.- du résultat opérationnel, il y avait les réserves. C'est la raison pour laquelle le montant est aussi élevé.

Comme il n'y a pas d'autre question, il passe la parole à M. Daniel Gremaud pour la présentation des trois prochains slides.

Evolution de la population de Crésuz depuis 2018

Forte augmentation entre 2019 (342 habitants) et 2020 (382 habitants) puis stabilisation pour les quatre années suivantes (2021 = 398 habitants, 2022 = 415 habitants et 2023 = 431 habitants) avec une projection de 449 habitants pour 2024. Le budget 2024 est basé sur ce nombre d'habitants de 449.

M. Vincent Grivel : Comment cela se fait-il que pour 2025 il est prévu 490 habitants dans la planification financière ?

M. Daniel Gremaud : Il s'agit d'un chiffre qui est transmis par l'Etat de Fribourg, plus précisément par le service des communes, nous n'avons aucun moyen de les modifier.

Evolution des charges par dicastère depuis 2018

En 2018, dans le dicastère finances et impôts, des amortissements supplémentaires ont été créés et attribués aux réserves pour un montant de CHF 1'030'000.-.

En 2019, encore dans le dicastère finances et impôts, il y a eu une diminution nette des amortissements supplémentaires, la constitution d'une participation à la caisse de prévoyance de l'Etat et moins d'attributions aux réserves. C'est pourquoi nous arrivons à un montant de CHF - 845'000.-. De plus, le dicastère formation (Cercle scolaire – école primaire) ne figure plus dans les comptes.

En 2020, le montant de la péréquation financière double et aucune attribution aux réserves n'a été faite afin de stabiliser les charges.

En 2021 des amortissements supplémentaires ont été passés (CHF 69'000.- à CHF 550'000.- soit CHF +481'000.-).

Pour 2022, nous retrouvons une meilleure impression de la comptabilité (escalier plus net dans le graphique) en raison des comptes MCH2 retravaillés. On peut constater que cette nouvelle façon de faire a permis à la commune de « lisser » ses charges de manière progressive sans que les dicastères changent de positionnement par rapport aux années antérieures.

Il précise que de 2018 à 2021, il s'agissait du plan comptable MCH1.

Une personne est arrivée à 19h47, il est ajouté dans le total.

Evolution des revenus depuis 2018

Une analyse par dicastère est faite en précisant que le chapitre 9 « Finances et impôts », qui représente en moyenne 80% des revenus totaux durant les cinq ans se trouve sur la droite dans le graphique puisque nous parlons de millions et non pas de millier contrairement aux autres dicastères.

Economie publique : Ventes de bois en 2020 et loyers alpestres (changement MCH2) en 2022.

Transport et télécommunications : revenus stables et augmentation en 2022 en raison de MCH2.

Les dicastères santé - prévoyance sociale - culture, sport et loisirs – ordre et sécurité publics sont stables et sont de faible importance.

Par contre, pour le dicastère « protection de l'environnement et aménagement du territoire », les revenus sont constants de plus de CHF 300'000.- durant ces cinq dernières années. A noter que ce chapitre n'a pas « subit » de forts changements au passage de MCH2.

3. Budgets 2024

M. Daniel Gremaud garde la parole et présente ce point.

Ce tableau présente la liste des investissements qui ont été approuvés lors de précédentes assemblées communales, mais qui n'ont pas encore été réalisés ou sont en cours de réalisation. Le total s'élève à CHF 1'094'141.45.

Il y a également les investissements qui seront votés ce soir pour un montant total de CHF 1'090'000.-.

Voici les détails par chapitre :

0 Administration générale		CHF 202'543.95
- Changement du système de chauffage de l'abri PC	CHF 202'543.95	
3 Culture, sport et loisirs		CHF 142'999.50
- Aménagement sentier « Chemin du Perrey-Pont du Javroz »	CHF 82'999.50	
- Aménagement passerelle ruisseau de la Maladère	CHF 60'000.00	
6 Transports et télécommunications		CHF 312'324.10
- Réfection route communale Pont du Javroz – Cerniat	CHF 50'000.00	
- Aménagement zone 30 - Centre village et Route de la Maladère	CHF 66'844.25	
- Création d'un arrêt de bus scolaire	CHF 195'479.85	
7 Protection de l'environnement et aménagement du territoire		CHF 1'526'273.90
- Adaptation conduite eau Rte du Fossard art.750	CHF 40'000.00 (à voter)	
- Elaboration du PIEP (plan installation eau potable)	CHF 3'000.00	
- Mise en séparatif collecteur "Secteur Sud"	CHF 257'515.90	
- Construction collecteur Impasse Loretan	CHF 160'515.00	
- Construction collecteur quartier de la Savignière	CHF 1'050'000.00 (à voter)	
- Révision PAL	CHF 15'243.00	

Comme il n'y a pas de question, il passe la parole à M. le Syndic pour la suite.

Ce dernier remercie MM. Jean-François Suys et Daniel Gremaud et informe qu'une personne est arrivée et, la majorité des citoyens passe ainsi à 16 personnes.

3.1 Budget des investissements

3.1.1 Demande d'un crédit d'ouvrage pour le changement de la conduite d'eau à la Route du Fossard

Les travaux de terrassement ont été exécutés sur la parcelle art. 750 RF. Afin de permettre le branchement de ces deux nouvelles habitations, il y a lieu d'adapter le collecteur communal d'eaux pluviales qui est actuellement en attente dans la parcelle art. 748. Celui-ci n'est pas en parfait état et son recouvrement est insuffisant dans le cas d'une remise en état de cette desserte.

Profitant de cette fouille, une conduite d'adduction d'eau sera également mise en place jusqu'au droit des habitations.

Comme il n'y a pas de question, la parole est donnée à la commission financière pour son rapport.

Rapport de la commission financière lu par Emmanuelle Girard : Changement de conduite d'eau à la Route du Fossard – Montant CHF 40'000.00, financé par la trésorerie.

Un projet de construction, ayant débuté sur la parcelle art. 750 RF, nécessite l'adaptation du collecteur d'eaux claires et la conduite d'adduction d'eau jusqu'au droit de la parcelle.

Le montant de ces travaux est estimé à CHF 40'000.00. Ce montant sera financé par la trésorerie. Les coûts de fonctionnement et l'amortissement sont prévus dans le budget.

Après examen de cette demande d'investissement, la Commission financière préavise favorablement la réalisation de ces travaux.

M. le Syndic passe au vote et demande aux citoyens de lever la main s'ils acceptent ce crédit d'ouvrage de CHF 40'000.- pour le changement de la conduite d'eau à la Route du Fossard.

Les citoyens acceptent à l'unanimité (main levée) le crédit pour cet ouvrage avec les remerciements de M. le Syndic.

Résultat détaillé du vote :	OUI : 30	NON : 0	Abstention : 0
------------------------------------	-----------------	----------------	-----------------------

M. Irénée-Noël Jeckelmann demande si les travaux prévus seront en système séparatif ou en unitaire ?

M. le Syndic confirme qu'ils seront en système séparatif. Il s'agit uniquement du collecteur d'eaux claires, les eaux usées existent déjà.

M. le Syndic garde encore la parole pour le prochain point.

3.1.2 Demande d'un crédit d'ouvrage pour la mise en système séparatif du quartier de la Savignière

Il est important pour notre commune de suivre la planification de la mise en séparatif de nos réseaux d'évacuation. Actuellement, 60% des eaux traitées par la station d'épuration de Charmey sont des eaux pluviales. Les charges liées à ces traitements sont réparties entre les quatre communes de la Vallée de la Jogne selon une clé de répartition qui tient compte pour chacune d'entre elles de la mise en séparatif de leurs réseaux.

Les travaux du secteur sud de notre commune étant pratiquement achevés, il y a lieu de prévoir le dernier gros investissement qui concerne le quartier de la Savignière. Si vous acceptez ce crédit d'investissement, à la fin de cette mise en œuvre, environ 90% des réseaux communaux seront en séparatif.

D'autre part, la conduite d'adduction d'eau existante est prévue remplacée sur le tronçon supérieur de la route de la Savignière. Le remplacement de cette conduite a déjà été réalisé sur le tronçon inférieur. Afin de permettre le raccordement de trois habitations au chemin de la Cure, une nouvelle conduite est prévue en dérivation du collecteur existant.

Au vu de l'importance de ces travaux de fouille, le revêtement bitumeux sera réalisé à neuf.

Mme Claire Quakernack demande qu'elles seront les trois maisons concernées par l'ajout du collecteur au Chemin de la Cure ?

M. le Syndic lui montre sur le plan, il s'agira des parcelles art. 996, 997 et 998 RF.

Comme il n'y a pas d'autre question, M. le Syndic donne la parole à la commission financière pour son rapport.

Rapport de la commission financière lu par Emmanuelle Girard : Mise en système séparatif du quartier de la Savignière – Montant CHF 1'050'000.00, financé par un emprunt.

Les travaux de mise en système séparatif des réseaux d'évacuation des eaux usées se poursuivent sur notre commune. Après le collecteur Sud, il y a lieu de procéder à la mise en système séparatif sur quartier de la Savignière, le dernier investissement de grande ampleur sur le réseau d'eaux usées.

Afin de profiter des travaux de fouille, il est également prévu de remplacer la conduite d'adduction d'eau, à l'origine d'importantes fuites ces dernières années. A la suite des travaux, le revêtement bitumeux sera refait à neuf.

Le montant de ces travaux est estimé à CHF 1'050.000.00. Ce montant sera financé par un emprunt à un taux estimé de 2,5 %. Le montant des intérêts se monte à CHF 25'0000.00 par an. Les coûts de fonctionnement et l'amortissement sont prévus dans le budget.

Après examen de cette demande d'investissement, la Commission financière préavis favorablement la réalisation de ces travaux.

M. Walter Quakernack demande si nous n'aurions pas pu avoir un taux d'intérêt plus bas ?

Il lui est répondu qu'il s'agit-là d'un budget et que des offres seront demandées en temps voulu afin d'obtenir un taux d'intérêt le plus bas possible.

M. Irénée-Noël Jeckelmann demande quelle sera la longueur de ces travaux en termes de distance de conduite ?

M. Valentin Charrière estime à environ 1 km.

M. le Syndic informe que l'estimation a été réalisée par le bureau d'ingénieur Ribl et que les travaux de craquage sont chers et, de plus, l'asphaltage de la route sera refait et cela a également un coût.

M. le Syndic passe au vote et demande aux citoyens de lever la main s'ils acceptent ce crédit d'ouvrage de CHF 1'050'000.00 pour la mise en système séparatif du quartier de la Savignière, financé par emprunt.

Les citoyens acceptent à la majorité (main levée) le crédit pour cet ouvrage avec les remerciements de M. le Syndic.

Résultat détaillé du vote :	OUI : 29	NON : 0	Abstention : 1
------------------------------------	-----------------	----------------	-----------------------

La parole est donnée à D. Gremaud pour la suite.

3.2 Budget du compte de résultats (fonctionnement)

Avant de commenter les chiffres du budget du compte de résultats (ou du fonctionnement selon l'ancienne appellation), il y a lieu de constater qu'il y a un écart important entre les budgets 2023 et 2024. Le budget 2023 présentait en effet un bénéfice de CHF 300'630.00 alors que le budget 2024, selon les prévisions, devrait dégager un bénéfice de CHF 30'490.00.

Cette variation est principalement due à l'attribution des montants dans les réserves de péréquations cantonales et régionales. Le budget 2024 ne dispose pas de ces réserves et vous montre un résultat réel. La contribution à la péréquation figure déjà dans les charges et le résultat vous montre que la commune est capable de l'absorber.

De plus, notre situation de la péréquation est devenue stable depuis cette année. Il n'y a pas de raison de reproduire le même scénario que les années précédentes. Pour rappel, l'IPF est un instrument qui a été introduit en 2011 afin d'assurer la solidarité financière entre communes et est calculé par le canton d'après les ressources et les besoins d'une commune.

Il précise certains points qui se trouvaient dans le tableau récapitulatif du livret de convocation.

Dans le chapitre 0 Administration, il y a un changement par rapport aux salaires du personnel, en raison de l'engagement d'une nouvelle collaboratrice. Les charges sociales augmentent pour la même raison. Les produits vont également augmenter en raison des loyers encaissés pour la location de l'ancienne école et de l'abri PC.

Pour le chapitre 4, ces montants sont également transmis par l'Etat. Par contre, ils ont prévu une augmentation de 7,8 % pour renforcer le personnel dans les différents services, etc.

Dans le chapitre 5, les charges sont en hausse de 5%. Elles sont liées à la participation cantonale et au RSSG. Ces chiffres nous sont communiqués chaque année.

Le chapitre 6 présente un budget 2024 stable. Un budget comparatif aux années précédentes est attribué pour l'entretien des routes qui concerne essentiellement les routes communales. En matière de charges liées payées au canton, elles sont en relation avec le nombre d'habitants et augmentent donc légèrement.

Une hausse des charges importantes est prévue dans le chapitre 7, en raison de l'augmentation des taux d'intérêts et des amortissements. Pour l'aménagement du territoire, nous recevons les émoluments des permis de construire, ce qui fait qu'il y a un certain montant dans les produits.

Par rapport aux comptes 2022, une augmentation de charge de CHF 89'000.00 est prévue dans le chapitre 8 en raison de la rénovation de chalets d'alpage.

Dans le dernier dicastère « finances et impôts », nous sommes restés prudents avec le montant des produits et pour les charges, il s'agit du montant que nous devons payer pour la péréquation financière qui est maintenant stabilisé depuis 2023.

Mme Claire Quakernack se demande comment cela se fait-il que dans l'administration il y ait une telle différence entre le budget 2023 et le budget 2024 ?

M. Daniel Gremaud : Le personnel actuel n'a pas les mêmes salaires que les prévisions faites pour le budget 2023. Il y a plus de personnel avec des salaires différents. Nous n'avons pas encore un résultat pour les comptes 2023. Il s'agit des chiffres prévus lors de l'élaboration du budget 2023 en fin d'année 2022.

M. Alain Philipona souhaite donner un complément par rapport à ce qui a été demandé pour les réserves. Dans les budgets 2023, il était prévu de prélever CHF 400'000.00 sur les réserves de péréquation. Le Conseil communal n'a pas souhaité, pour 2024, reproduire cela. La différence de CHF 100'000.00 sont des différences d'impôt à la hausse, etc.

M. le Syndic remercie M. Philipona pour son complément ainsi que M. Gremaud pour sa présentation.

3.3 Vote final du budget du compte de résultats

Comme il n'y a pas d'autre question, M. le Syndic passe la parole à la commission financière pour son rapport.

Rapport de la commission financière lu par Alain Philipona : Rapport final des budgets 2024

Au terme de l'examen de ces budgets, nous constatons que les recettes et les charges pour l'année 2024 demeurent stables en comparaison avec les budgets 2023.

L'IPF avait diminué de 50% pour l'exercice 2023 mais est toujours à un niveau élevé. La population de Crésuz continue d'augmenter. Ces deux facteurs expliquent les principales variations des charges liées.

Pour l'année 2024, le Conseil communal nous soumet un budget prévoyant un bénéfice de CHF 30'490.— après prélèvement d'un montant de CHF 176'660.00 à la réserve de réévaluation du patrimoine administratif à la suite

des modifications de calculs des amortissements introduit par le nouveau système comptable MCH2. Cette année, avec le budget prévu, il n'est pas nécessaire de prévoir un prélèvement sur les réserves de péréquation. En conclusion, la commission financière propose à l'Assemblée communale d'accepter le budget 2024 tel qu'il vous a été commenté et présenté.

La commission financière tient à remercier le Conseil Communal ainsi que M. Gremaud pour leur disponibilité et leurs explications sur le fonctionnement du ménage communal.

M. le Syndic passe au vote et demande aux citoyens de lever la main s'ils acceptent le budget 2024 présentant un bénéfice de CHF 30'490.00.

Les citoyens acceptent à l'unanimité (main levée) le budget 2024 avec les remerciements de M. le Syndic.

Résultat détaillé du vote :	OUI : 30	NON : 0	Abstention : 0
------------------------------------	-----------------	----------------	-----------------------

4. Décomptes d'investissements - information

M. le Syndic redonne la parole à M. Gremaud pour ce point.

Nous vous présentons ci-après les décomptes des investissements terminés en 2023. Le solde de CHF 1'095'141.45 est le montant des investissements en cours de réalisation.

Pour les trois investissements terminés selon le tableau présenté, nous n'avons pas tout dépensé et un résultat positif de CHF 4'143.55 en est ressortie, ce qui prouve que la gestion a été bonne.

Comme il n'y a pas de question, M. Gremaud souhaite remercier le Conseil communal pour sa disponibilité et son aide à l'élaboration de ce budget 2024 ainsi que sa collègue Sabrina pour les informations ainsi que sa collègue Jacqueline.

M. Jean-Claude Richoz, nouvel habitant de Crésuz : Un emprunt d'un million a été décidé ce soir. Serait-il possible de connaître la dette globale que la commune a ? La situation de la commune ?

M. Gremaud ne peut communiquer le chiffre exact de tête mais il peut le lui transmettre à la suite de l'assemblée.

M. le Syndic peut le rassurer. Crésuz est la seule commune en Gruyère qui n'a pas de dette par habitant mais bien une fortune par habitant. Le taux d'impôt de 67 % est également le plus bas de la Gruyère et, concernant les emprunts pour les investissements, une bonne partie de ces emprunts sont financées par les taxes.

M. Alain Philipona peut donner le chiffre au 31 décembre 2022 qui se monte à CHF 3'205'600.00 d'emprunt.

M. Richoz se demande pourquoi il a été décidé de faire un nouvel emprunt étant donné la fortune actuelle de la commune ?

M. Daniel Gremaud ne peut pas vraiment répondre.

M. le Syndic : En finalité dans le cadre de la commune, d'autres projets sont à venir (projet du Centre du village, amélioration du parcage, place du Crêt à réaménager et autres) et il y aura lieu d'avoir des liquidités afin de pouvoir les entreprendre.

Comme il n'y a pas d'autre question, M. le Syndic remercie M. Gremaud et passe au point suivant.

5. Commission financière – élection d'un nouveau membre

M. Jean-Jacques Tornare, fraîchement élu au Conseil communal était auparavant membre de la commission financière. Il y a donc lieu de le remplacer au sein de ladite commission. Pour ce faire il passe la parole à la commission financière et précise que la personne qui sera proposée ce soir s'est excusée étant malade.

M. Alain Philipona explique que suite à la démission de M. Tornare, une personne s'est présentée afin de le remplacer. Il s'agit de M. Didier Livron, il a 62 ans et est papa de deux grands enfants. Il habite la commune de Crésuz depuis 3 ans avec sa compagne. Il a été durant 20 ans dans des postes à responsabilités au sein de différentes PME et de compagnies dans l'informatique. A l'âge de 50 ans, il a décidé de se réorienter dans l'enseignement. Il s'occupe de la gestion de projet pédagogique dans des écoles à Genève et est actuellement doyen d'une école secondaire. Il n'a pas d'expérience dans le domaine financier mais a des compétences de gestion et de suivi de projets. Il est très motivé à s'impliquer davantage dans la commune et c'est pourquoi la commission financière propose d'accepter l'élection de M. Livron dans cette commission.

M. le Syndic le remercie et, pour la forme, il demande aux membres présents de l'assemblée si quelqu'un souhaite faire partie de cette commission ?

Comme ce n'est pas le cas, M. le Syndic passe au vote et demande aux citoyens de lever la main s'ils acceptent l'élection de M. Didier Livron comme membre de la commission financière.

Les citoyens acceptent à l'unanimité (main levée) cette élection avec les remerciements de M. le Syndic.

Résultat détaillé du vote :	OUI : 30	NON : 0	Abstention : 0
------------------------------------	-----------------	----------------	-----------------------

M. le Syndic garde la parole pour la présentation du prochain point.

6. Statuts de la nouvelle Association du Bassin Versant Haut-Gruyère (ABVH) à créer - approbation

Actuellement, les eaux usées provenant de la Vallée de la Jogne sont traités par la STEP de Charmey et ceux de la Haute Sarine par la STEP de Broc. Deux associations ont la responsabilité de chacun de ces ouvrages, à savoir l'AECE et l'AICG. Comme indiqué dans le livret de convocation, l'évolution de la législation priorise les regroupements des stations d'épuration. Mais hormis les exigences légales, les motifs d'un regroupement sont les suivants :

Nécessité de renouvellement :

- Installations vieillissantes > 30 ans
- Croissance démographique et industrielle
- Rationalisation (allègement des coûts, augmentation du rendement, professionnalisation, ...)

Adaptation à l'évolution de la technologie :

- Protection de l'environnement / Impact sur le milieu récepteur (faune et flore)
- Garantie de la qualité des ressources en eau

Adaptations légales :

- LCEaux : gestion globale des eaux à l'échelle régionale
- Plan directeur cantonal (PDir) : collaboration intercommunale

Avantages non financiers du regroupement

- Service de piquet (nuits et week-ends)
- Formation
- Service militaire
- Vacances, imprévus...

Ces points seront répartis sur un plus grand nombre de personnes.

Il est également nécessaire d'avoir plusieurs spécialistes (électricité, soudure, mécanique, informatique et réseaux, etc.) et, pour les zones dangereuses, il est nécessaire de travailler à deux, ce qui n'est pas le cas actuellement.

La capacité totale de la STEP après agrandissement et regroupement sera de 58'500 EH (équivalent habitant) Cette charge ne sera toutefois pas atteinte avant plusieurs années.

Compte tenu de ce qui précède, un groupe de travail, représenté par les deux associations, s'est constitué et a élaboré les statuts de la nouvelle association, l'ABVH, l'association du bassin versant haute-gruyère. Cette nouvelle association agira en qualité de maître d'œuvre afin d'élaborer le projet suivant :

- Modernisation et agrandissement de la STEP de Broc
- Mise en place d'une conduite de transport entre la STEP actuelle de Charmey et Broc
- Réhabilitation de la station actuelle de Charmey en ouvrage de prétraitement afin de retenir les dépôts et de procéder à la rétention des eaux pluviales.

De plus, il est envisagé de turbiner les eaux à l'entrée de la STEP de Broc afin de bénéficier d'énergie électrique pour notre propre consommation. Afin de diminuer les coûts de la conduite de transport en bénéficiant de synergies, nous travaillons de concert avec la société EauSud qui projette l'installation d'une nouvelle conduite d'adduction d'eau passant sur la rive gauche du Lac de Montsalvens.

Selon le projet de planification, l'ensemble des ouvrages seront réalisés d'ici à 2030 environ.

Pour l'ensemble de ces raisons, il demande d'accepter les nouveaux statuts de cette association ce qui permettra de réaliser ce projet.

M. Irénée-Noël Jeckelmann à l'époque avait dit, lors de la construction de la STEP de Charmey, qu'il fallait directement aller à Broc. Il ne faudra pas accepter les coûts supplémentaires s'il y en a suite à ces travaux.

M. le Syndic prend note de ces informations et lui confirme que des études précises seront faites avec les personnes qualifiées en la matière et toutes les informations seront prises pour que ces travaux se réalisent au mieux.

Comme il n'y a pas d'autre question, M. le Syndic passe au vote et demande aux citoyens de lever la main s'ils acceptent les statuts de cette nouvelle association ABVH.

Les citoyens acceptent à l'unanimité (main levée) ces statuts avec les remerciements de M. le Syndic.

Résultat détaillé du vote :	OUI : 30	NON : 0	Abstention : 0
-----------------------------	----------	---------	----------------

7. Divers

Projet Centre, bâtiment de la Chaumine

Comme il l'a mentionné lors de la dernière assemblée communale, nous avons mandaté notre urbaniste, la société Archam, afin de finaliser notre plan d'aménagement local aux conditions d'approbation de l'autorité cantonale. Ce projet final intègre, comme mentionné précédemment, le bâtiment de la Chaumine en zone village ce qui permet un choix d'affectation beaucoup plus vaste. Le travail de notre urbaniste n'incluait pas seulement ce changement, mais également l'adaptation du périmètre de protection du site construit, la délimitation de l'espace réservé aux eaux, le périmètre de protection des sites à proximité des bâtiments protégés, ainsi que

diverses autres modifications, comme la correction d'indices d'utilisation du sol ou des dénominations administratives. Tout ceci explique le délai un peu plus long qu'initialement prévu.

Toutefois, à ce jour, après la phase de mise à l'enquête et les délais accordés pour d'éventuelles oppositions, le dossier a été déposé auprès de l'autorité cantonale à fin novembre. Si une décision favorable intervient d'ici fin mars 2024, nous pourrons dès lors et enfin développer un avant-projet et pour cela soumettre à votre approbation un crédit d'études.

Abri PC - changement du système de chauffage

Il espère que l'ensemble des participants ne grelottent pas ce soir ! Si cela n'est pas le cas, c'est notamment parce que notre système de chauffage a été remplacé. Notre chaudière à pellets est en fonction, la réception des travaux a été effectuée.

Collecteur secteur Sud

Les travaux de mise en séparatif du secteur sud de notre commune sont pratiquement terminés. Il demeure une adaptation à réaliser dans le secteur des Planches, de même que l'établissement des conventions définitives et le bouclage administratif du dossier.

Ouverture de la crèche à Crésuz

Les premiers contacts afin de finaliser l'implantation d'une crèche à Crésuz remontent au mois d'octobre 2022. Il y a des dossiers qui demandent persévérance, obstination et patience. Cette possibilité d'accueil pour la petite enfance est primordiale pour la Vallée de la Jogne qui ne dispose d'aucune autre structure. En Gruyère, le taux d'occupation des crèches est de plus de 90%. Il espère que le SEJ, service d'enfance et de la jeunesse, qui dispose de l'ensemble du dossier pour approbation, prendra en compte le souci des familles afin de prioriser ce permis d'exploitation. Dès l'accord obtenu, une information sera transmise à l'ensemble des citoyens et familles de la Jogne et de la Gruyère.

Il en a terminé avec ses divers et donne la parole à sa collègue Mme Carole Pythoud pour une information sur les transports scolaires ainsi que l'arrêt pour le bus

Transports scolaires et arrêt de bus à la Route des Planches

Elle va être courte mais tient à faire part de deux points concernant les transports scolaires des enfants de notre village.

Les travaux de l'arrêt de bus à la Route des Planches ont enfin débuté le 27 novembre dernier. Oui, ça a pris beaucoup de temps jusqu'à ce que le permis de construire nous soit octroyé. Le bitumage ainsi que la construction du couvert en bois se feront au printemps. Une fois ceci fait, nous ferons appel au Parc Naturel Régional afin que leurs collaborateurs nous guident dans le choix d'essences d'arbres ou arbustes qui finaliseront l'aménagement extérieur de cet arrêt de bus.

Au nom du Conseil communal, elle remercie les parents qui ont été très réactifs dès le commencement des travaux : rapidement, ils se sont organisés afin qu'un adulte soit présent à chaque course du bus pour minimiser les risques d'accidents relatifs aux déplacements des machines de chantier.

Le point suivant concerne la mise en service d'un deuxième bus blanc qui circulera entre les villages de Châtel-sur-Montsalvens et Crésuz pour relier Charmey.

Quelle en est la raison me direz-vous ? Des parents de la bourgade voisine se sont offusqués que, dès la mise en service de la prise en charge des enfants de Crésuz à la route des Planches, leurs enfants doivent attendre 30 minutes dans la cour d'école. Un autre grief adressé aux communes était que le bus ne soit pas climatisé, mais ça, c'est un autre sujet sur lequel elle ne s'étendra pas.

Les parents ont donc rédigé des courriers au SEJ, à la DICS, à la Préfecture et au cercle scolaire de la vallée. Ce n'est pas un secret, les effectifs des enfants de nos deux villages augmentent de façon quasi exponentielle et c'est un véritable casse-tête de trouver, au fil des ans, des solutions qui conviennent à tout le monde.

Dès lors, décision a été prise de faire recours à un deuxième bus blanc pour limiter au maximum les attentes des enfants sur le véhicule.

Nous sommes maintenant dans l'attente de la mise à disposition du bus, par les TPF et, ce qui n'est pas la moindre des préoccupations, d'un chauffeur professionnel.

Nous ne manquerons pas d'aviser les parents de la nouvelle organisation des transports scolaires dès que le problème du véhicule et de son chauffeur aura été résolu par les TPF.

M. Vincent Grivel demande si cela est prévu cette année scolaire déjà ?

Mme Pythoud lui confirme que cela sera effectivement pour cette année. Le bus c'est bon, il manque toutefois un chauffeur.

Mme Emmanuelle Girard se demande s'il est prévu d'enlever les machines de chantier durant la période hivernale sur la place à la Route des Planches ?

Mme Pythoud lui confirme que les machines et les containers de chantier seront évacués durant cette période.

M. Irénée-Noël Jeckelmann s'étonne de voir un montant d'environ CHF 300'000.- dans le budget 2024 pour le transport et les télécommunications. Est-ce que la question s'est posée si cela ne revenait pas meilleure marché de faire dîner les enfants sur place ? Combien coûte ces transports scolaires ?

Mme Pythoud lui précise qu'il n'y a pas uniquement les transports scolaires dans ce montant. Si la commune ne mettait pas en place un transport, c'est à elle de prendre en charge les repas, ce qui coûterait, à son avis, beaucoup plus cher. De plus, cela ne ferait pas l'affaire de tous les parents, surtout pour ceux qui sont à la maison. Pour ce qui est du montant, en incluant le bus de Cerniat et le deuxième bus de Crésuz-Châtel, nous parlons de CHF 165'000.00.

M. le Syndic précise que ce montant n'est pas entièrement à charge de Crésuz. Notre commune doit supporter 15 % de ces coûts. Le coût arrondi pour Crésuz sera de CHF 20'000.00 supplémentaire donc CHF 35'000.00 par année.

M. Irénée-Noël Jeckelmann trouve que les enfants ont peu de temps pour manger.

M. le Syndic donne la parole à M. Valentin Charrière pour ses divers.

Mise en zone 30 km/h du village

Le dossier est actuellement mis à l'enquête et nous attendons le retour des autorités cantonales pour aller de l'avant. Nous espérons démarrer les travaux au printemps ou à l'été 2024.

Pour cette mise à l'enquête, aucune modification au projet de base n'a été effectuée.

Cartes journalières dégriffées

Dès le début de l'année 2024, la commune de Crésuz offrira ce service et des informations complémentaires seront faites sur notre site internet, sur l'application iGruyère ainsi que dans l'Echo Val-de-Charney.

Sentier pédestre adapté aux seniors

Ce dossier est compliqué et prend beaucoup de temps.

En automne 2020, un premier dossier a été préparé pour un sentier piétonnier d'une largeur de 1,5 mètre. Suite à cela, le service de la mobilité SMO demandait une mixité entre piéton et VTT. Cela impliquait une sur largeur du sentier et donc des coûts supplémentaires que ces services (UFT et SMO) ne voulaient pas prendre en charge. Le Conseil communal a décidé de poursuivre le dossier en mettant à l'enquête préalable uniquement un sentier piétonnier, il estimait que ce n'était pas aux citoyens de Crésuz de prendre en charge ces coûts supplémentaires. Ces jours derniers, nous avons reçu le retour du canton dans lequel trois services ont émis des préavis défavorables. Apparemment ils ont le projet d'élargir la route cantonale et n'accepte pas

l'emplacement du sentier comme proposé. De plus, lorsque nous arrivons vers le pont du Javroz, il y a deux murs et plusieurs informations sont demandées par rapport à cela.
Le Conseil communal va étudier cela et va voir toutes les possibilités pour ce sentier et reviendra vers l'Assemblée au printemps prochain.

Comme il n'y a pas de question, la parole est donnée à M. Jean-Jacques Tornare

Initiative Suisse bouge – Duel intercommunal Coop

Il s'agit du plus grand programme national destiné à encourager l'activité physique au sein de la population. Il a été mis en place par l'office fédéral des sports en 2005, la manifestation est aujourd'hui coordonnée par l'organisation Suisse bouge. L'édition 2023 s'est terminée fin mai où il y a eu 15'000 participants/jour et répartie dans la Suisse entière. Plus de 8500 activités organisées par 200 communes participantes et plus de 60 millions de minutes de mouvement. C'est un magnifique résultat pour ce projet.

L'idée est que Crésuz en collaboration avec Châtel-sur-Montsalvens participent à l'organisation de cela en mai 2024.

Dans environ 200 communes de toute la Suisse, des activités sportives gratuites sont organisées entre le 1^{er} mai et le 2 juin. Les activités peuvent être mises en place par différents acteurs qui proposent des offres sportives dans la commune. Suisse.bouge soutien l'organisation avec des idées, du matériel, la communication, des produits, des offres, etc. La population accumule des minutes de mouvement pour le compte de sa commune. Plus les participants font des activités, plus ils accumulent des minutes pour leur commune et l'aident ainsi à remporter le titre de « la commune qui bouge le plus ». En 2023, c'est la commune de Bas-Intyamont qui a gagné le titre.

A la fin mai, les 3 communes de chaque catégorie (catégorie selon le nombre d'habitants) avec le plus grand nombre de minutes seront couronnées « commune de la Suisse qui bouge le plus » et recevront un prix en espèces.

Les buts sont de faire bouger la population, sans pression de la performance – c'est le plaisir de bouger qui au cœur du projet, de présenter à la population toute la palette d'activités disponibles dans la commune, d'organiser une/des activité(s) lors de laquelle la population, les sociétés, les autorités, etc. se retrouvent, partagent un moment convivial et d'échange, tout en faisant quelque chose de bon pour la santé et de créer des synergies entre les sociétés locales, la population, les autorités.

La manifestation a lieu entre le 1^{er} mai et le 2 juin 2024. Durant le mois, toutes les minutes de mouvement effectuées par les participants sont enregistrées et vont sur le compteur de la commune.

La commune/le comité d'organisation gère la manifestation. Chaque commune / organisateur décide elle-même de la ou des dates lors de laquelle/desquelles elle organise des activités. Elle décide de la durée (quelques heures, une journée, soirée, weekend, plusieurs jours – d'affilées ou non) de la manifestation. Le comité coordonne le programme, gère la communication, fait le lien avec la commune (pour les infrastructures, etc.) et avec suisse.bouge.

Les sociétés locales / régionales, des personnes privées, les écoles, des centres de fitness ou autre, organisent une activité. Exemple: la société de judo offre une initiation, le FC organise un stand avec un tir au but, la personne X offre une initiation de yoga, la chorale organise une balade chantante, etc.

Le team de suisse.bouge soutient les communes avec des idées, du matériel, la logistique et la communication, des produits pour distribuer aux participants/organisateur, toute la technique pour enregistrer les minutes de mouvement

Les activités peuvent être organisées par

- des sociétés locales sportives :
- des sociétés locales non-sportives: randonnées, marches musicales ou chantantes
- par des personnes privées ou un groupe de personnes privées qui se réunit régulièrement pour pratiquer une activité et qui serait disposé à accueillir de nouvelles personnes intéressées : walking, jogging, tour à vélo, etc.

- par des centres de fitness, des moniteurs de yoga, pilates, zumba, etc.

Les bonnes raisons de participer

- **Fête communale sportive** pour toute la population avec l'accent mis sur le mouvement. Le plaisir de bouger, chacun à son rythme
- **Un projet d'ampleur nationale**: participation à un programme national 200 communes dans toute la Suisse
- **Marketing locale**: engagement positif et durable pour plus d'activité physique.
- **Interconnexion durable**: utiliser les synergies existantes au sein de la commune avec le but de créer une interconnexion durable entre les différents réseaux sportifs.
- **Potentiel d'intégration**: des gens de différentes nationalités et couches sociales participent ensemble à une activité.

Pour terminer il informe que si une personne est intéressée à aider à l'organisation de cela, elle est la bienvenue. M. Thomas Simister s'annonce comme intéressé. Il en est remercié par M. Tornare.

M. le Syndic remercie ses collègues et demande à l'Assemblée si quelqu'un aimerait dire quelque chose ?

Comme ce n'est pas le cas, il remercie chacune et chacun pour sa participation à cette assemblée communale. Chacun peut compter sur le Conseil communal afin de suivre et d'accélérer au maximum de ses possibilités l'ensemble des dossiers actuellement en cours.

Tout ceci serait difficilement envisageable sans une administration communale adhoc. Il remercie l'ensemble du personnel communal pour la qualité de son travail, ainsi que leurs précieux conseils.

Il profite de cette assemblée en rappelant l'inauguration de la passerelle couverte du ruisseau de la Maladère ce samedi 16 décembre, le début des festivités est à 10h30. En raison de la météo, il n'y pas été possible de mettre en place les tavillons, ceux-ci seront installés au printemps prochain. En primeur, il informe que le nom de l'ouvrage sera « Passerelle Saint-Blaise ».

D'ores et déjà, il souhaite à tous de bonnes fêtes de fin d'année, tous ses vœux de santé et bonheur et afin de débiter les festivités, il a l'avantage de les convier à l'apéritif qui agrémentera la fin de notre assemblée. Bonne fin de soirée.

L'Assemblée se termine ainsi à 21h15.

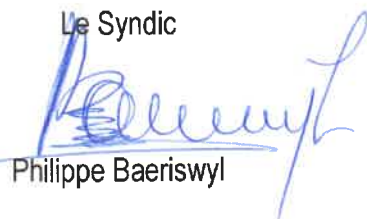
Au nom de l'Assemblée communale

La Secrétaire


Sabrina Negrini



Le Syndic


Philippe Baeriswyl